Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 4 avril 2011

relative à la spécification technique d'interopérabilité concernant le sous-système «matériel roulant – bruit» du système ferroviaire transeuropéen conventionnel

[notifiée sous le numéro C(2011) 658]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2011/229/UE)

(JO L 99 du 13.4.2011, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1304/2014 de la Commission du 26 novembre 2014	L 356	421	12.12.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2011D0229:20130124:FR:PDF